



LA FONDATION EUROPEENNE DES AVOCATS : UNE ORGANISATION AU PROFIT DES BARREAUX ET DES AVOCATS DE L'UNION EUROPEENNE

Qu'est-ce que la Fondation Européenne des Avocats ?

La Fondation européenne des avocats (FEA) est située à La Haye, aux Pays-Bas. Elle a été constituée par le Conseil des barreaux européens (CCBE) en 2014.

L'objectif de la FEA est d'entreprendre des projets tenant à l'exercice de la profession d'avocat, au développement du droit et de la pratique relatifs à l'Etat de droit et à l'administration de la justice, ainsi qu'à l'évolution du droit, tant au niveau européen qu'international. La FEA travaille principalement dans deux domaines :

- A) Les projets européens : Il s'agit de projets réalisés au sein de l'Union européenne, financés pour l'essentiel par l'UE. Ils couvrent un large éventail de questions, de la formation des avocats dans différents domaines du droit à la rédaction d'études sur les instruments importants de l'UE.
- B) Les projets externes : Ils sont axés sur des questions liées à la profession (par exemple, nos projets financés par l'Association Internationale du Barreau en Ukraine et au Kazakhstan sur l'amélioration de la qualité des services juridiques dans ces pays) et à l'Etat de droit (tels que nos projets relatifs au rétablissement de l'Etat de droit au Venezuela).

En quoi la FEA est-elle utile pour les barreaux et les avocats ?

La FEA effectue des travaux utiles pour les barreaux et les avocats. Par exemple, elle les aide à utiliser les fonds européens pour la mise en œuvre de projets. La plupart du temps, les barreaux ne les utilisent pas ces fonds, et la FEA leur donne la possibilité d'organiser des formations en droit de l'UE à des prix intéressants (les fonds européens ne couvrent qu'une partie des coûts). La FEA participe également à la concrétisation des idées des Barreaux, grâce aux fonds européens. Par exemple, la FEA a aidé le Barreau de Paris à préparer un projet européen de formation des avocats en matière de droit de l'enfant. Dans le cadre de ce projet, la FEA a mis son expertise au service du Barreau de Paris, en l'aidant non seulement à rédiger la proposition de projet et le budget, mais également à trouver les partenaires (autres Barreaux). Ce projet a reçu des fonds de la Commission européenne.

Le travail entrepris par la FEA a également une valeur ajoutée pour les avocats exerçant individuellement. Ils bénéficient des formations organisées par la FEA sur différents sujets et peuvent par ailleurs avoir accès aux documents de formation et aux publications disponibles gratuitement sur le site internet de la FEA.

Plus encore, la FEA offre d'importantes opportunités de prises contacts entre les avocats participants à nos nombreux projets. Nous réservons toujours suffisamment de temps aux échanges entre les avocats participants, ressortissants de différents États membres de l'UE.

European Lawyers Foundation

Neuhuyskade, 94 - NL-2596XM The Hague- The Netherlands- Tel.: +31 (0) 703353599- info@europeanlawyersfoundation.eu

www.europeanlawyersfoundation.eu



Exemples pratiques de travaux de la FEA

TRALIM : Projet visant à former au moins 130 avocats de 5 Etats membres de l'UE en droit de l'Union européenne en matière d'asile et d'immigration, par l'organisation de 4 séminaires dans 4 pays (Espagne, Grèce, Irlande et Italie) avec les avocats des Barreaux partenaires. Le financement européen couvre 80% des coûts totaux (organisation des séminaires, frais de déplacement et d'hébergement pour certains avocats pour assister aux séminaires dans d'autres pays, etc.).

TRAVAW : Projet visant à former 210 avocats en matière de lutte contre les violences à l'égard des femmes dans 7 Etats membres (Espagne, Grèce, Italie, Irlande, Pologne, Irlande du Nord, Angleterre et Pays de Galles). Le financement européen couvrira également 80% du total des coûts, ceci permettant aux avocats d'assister à des séminaires de haute qualité à un tarif réduit.

TRAINAC : Projet de recherche sur les trois directives de l'UE relatives aux droits des suspects et des accusés dans le cadre des procédures pénales (droit à la traduction et à l'interprétation, droit à l'information et droit d'accès à un avocat), sur la base desquelles a été élaborée une étude approfondie concernant la défense dans presque tous les Etats membres de l'UE. Le projet a été mis en œuvre conjointement avec le CCBE.

EAW-Rights : Projet de recherche entrepris en collaboration avec le CCBE, portant sur la mise en œuvre du mandat d'arrêt européen, du point de vue de la défense, dans toutes les Etats membres de l'UE (à l'exception de la Roumanie).

Venezuela - Projet dirigé par la FEA en coopération avec des avocats vénézuéliens, visant la création d'un plan d'action qui contient des mesures pour aider au rétablissement de l'état de droit au Venezuela.

Fonctionnement de la FEA

La FEA est composée de trois organes (le Conseil d'administration, le Conseil de surveillance et le Comité consultatif). Ces organes sont composés d'avocats de différentes juridictions de l'UE, représentants des barreaux nationaux. Le travail de la FEA est mené par un Secrétariat permanent.

La majeure partie de l'activité de la FEA est financée par des fonds européens. En outre, la FEA reçoit des fonds d'autres organisations pour entreprendre des projets spécifiques ou pour couvrir des coûts de fonctionnement. Une aide précieuse a été fournie par la Ville de La Haye, par le Conseil national des Barreaux et la Conférence des Bâtonniers français, ainsi que par le Barreau de Paris, le Barreau espagnol, le Barreau de Barcelone et le Barreau néerlandais (qui accueille la FEA dans ses propres locaux).

European Lawyers Foundation

Neuhuyskade, 94 - NL-2596XM The Hague- The Netherlands- Tel.: +31 (0) 703353599- info@europeanlawyersfoundation.eu
www.europeanlawyersfoundation.eu